

Paulownia

# LiberTree

Perspective de revenu maximal.



L'investissement dans des produits émis par Treesition (ADAE SA) présente un risque de perte en capital.

Durée d'investissement recommandée : jusqu'à 10 ans.

Nos offres de placement sont également disponibles en Franc suisse. Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.



Prix

## d'acquisition de l'arbre

130 €

Avec LiberTree, vous acquérez un arbre planté sur un terrain agricole et partagez les revenus issus de la valorisation du bois.

Cycle de

## croissance de l'arbre

L'achat d'un Paulownia représente le cycle de croissance complet d'un arbre : de la plantation à la coupe, maximum 10 ans.

**Maximisez vos revenus et contribuez à la lutte  
contre le changement climatique.**

\*\*\*

Revenu

## brut potentiel

Jusqu'à 327 €

Basé sur un prix de revente moyen de 817€ calculé d'après 3 scénarios (Défavorable, Médian et Favorable) détaillés sur la page [Nos Produits Financiers Atypiques](#).

Perte et gain

## en capital

Pour un prix de revente mutualisé de votre arbre compris entre 0 € et 325 € (inclus), votre moins-value brute sera de -130 € à 0 €.

Pour un prix de revente mutualisé de votre arbre supérieur à 325 €, vous bénéficierez d'une plus-value avant impôts.



## Quel pourrait être mon gain ?

Sous l'option LiberTree, vous récupérez 40 % du prix de revente mutualisé du bois de votre arbre.

Le prix de revente mutualisé de votre arbre est calculé de la manière suivante :

[Revenus totaux de la vente des arbres de la parcelle]

[Nombre d'arbres mis en vente sur la parcelle]

Les revenus bruts avant impôts sont calculés de la manière suivante :

40 % x [Prix de revente mutualisé de votre arbre]

Plus-Value avant impôts :

Revenu – Prix d'acquisition



**817 000 €**

Revenu total provenant de la vente des arbres sur la parcelle.

**1 000 arbres**

Nombre d'arbres mis en vente sur la parcelle.



Le prix de revente mutualisé de votre arbre est calculé de la manière suivante :

$$\frac{817\,000}{1\,000} = 817 \text{ €/arbre}$$

Revenu brut avant impôts :

$$40\% \times 817 = 327 \text{ €}$$

Plus-value avant impôts :

$$327 - 130 = 197 \text{ €}$$



Ces prévisions ne préjugent en rien des gains réels obtenus dans 10 ans.



Profit en fonction du prix de revente mutualisé de votre arbre à la coupe  
(max. 10 arbrs)



## À qui s'adressent les investissements de Treesition ?

Nos produits s'adressent à tous ceux qui souhaitent investir dans un produit financier respectueux de l'environnement et qui sont prêts à prendre le risque associé aux investissements dans les arbres.

Veuillez consulter notre [Note d'Information](#) avant de procéder à tout investissement.



### Plantation

sur une terre agricole



### Entretien

par l'équipe de Treesition



### Valorisation

du bois de votre arbre



### Acquisition

d'un arbre

## Que comprend mon investissement ?

## Comment sont choisies les parcelles ?

Chacune de nos parcelles (propriété ou partenariat) fait l'objet d'une étude approfondie (sol, hydromorphie, pH...) afin de déterminer si la plantation permettra d'atteindre un niveau optimal d'arbres arrivant à maturité.

Si nos agronomes considèrent que la parcelle présente un trop grand risque d'échec de croissance, alors celle-ci est rejetée.

De plus, pendant la croissance, nos agronomes viendront régulièrement vérifier la qualité de l'entretien des arbres.



Comment seront  
**taxés mes gains ?**



### Résident fiscal suisse

La plus-value réalisée dans le cadre de votre investissement avec Treesion entre dans votre déclaration d'impôt sur la fortune. Cet impôt est progressif, son taux est compris entre 0,24 et 3,39 % (pour mille). L'impôt de base est fixé par la législation en vigueur.

Le montant déterminé est ensuite majoré par application des coefficients annuels cantonaux et communaux.

N.B. Les impôts cantonaux et communaux ne peuvent excéder 10 % (pour mille) de la fortune imposable.

### Résident fiscal belge

En Belgique, il n'existe pas encore de dispositions spécifiques aux produits financiers atypiques. Il faut s'en remettre aux dispositions générales du code fiscal.

Si l'investisseur privé utilise son patrimoine propre pour acquérir ses arbres, la plus-value ne sera pas taxable en raison de la règle de la « Gestion en bon père de famille de son patrimoine privé ».

Cependant, si l'administration devait démontrer une intention spéculative, par exemple dans le cas où l'investisseur aurait recours au crédit pour acheter des arbres en grande quantité, la plus-value pourrait être taxée au titre des revenus divers.

En conclusion, le risque de payer une taxe sur la plus-value est faible, car pour obtenir un retour sur investissement, il faut prendre patience le temps que l'arbre produise son bois. L'investisseur étant totalement passif dans le processus, il n'y a quasiment aucune chance que la situation soit considérée comme une extension vers des revenus de nature professionnelle.

### Résident fiscal français

L'administration fiscale française considère nos arbres comme des biens meubles.

Lors de la cession de biens meubles par des particuliers, si le prix de cession est inférieur ou égal à 5000 € (CGI, Art. 150 UA, II-2°), la plus-value sur ces derniers est exonérée d'impôts.

Dans le cas d'une cession supérieure à 5000 €, la plus-value est soumise à l'impôt sur le revenu. Cette dernière est imposée au taux proportionnel de 19 % (CGI, Art. 200B) auquel il convient d'ajouter des prélèvements sociaux (BOI-RPPM-PSOC) dont le taux est de 17,2 %. À noter, un abattement fiscal de 5 % par an est accordé à partir de la deuxième année de détention d'un bien meuble.

Chaque situation pouvant présenter ses propres spécificités, l'information partagée dans la présente section ne remplace pas l'avis d'un fiscaliste qui connaîtrait votre situation précise.

## Raisons d'investir



### Un investissement tangible

En investissant dans les arbres, vous contribuez à l'économie réelle et circulaire.



### Un investissement écologique

Les arbres contribuent à la lutte contre le changement climatique par la capture du CO<sub>2</sub> et la stabilisation des sols.



### Un investissement sociétal

Plantés sur des terres agricoles, vos arbres améliorent le pouvoir d'achat de l'agriculteur qui les accueille sur son terrain.

# Avantages & Risques

En savoir plus :

[treesition.com](https://www.treesition.com)



## Diversifiez et valorisez votre patrimoine avec Treesition

Risque de perte partielle ou totale en capital, d'inflation et de change



## Stabilité financière et partenariats de confiance

Risque de défaillance de la société, d'absence de liquidité et de défaut ou de différé de paiement



## Analyse des réglementations légales et environnementales

Risque administratif et réputationnel



## Procédures opérationnelles et suivi des arbres

Risques opérationnels et liés au potentiel caractère envahissant des arbres



## Gestion des risques naturels et protection de vos droits

Risques d'aléas climatiques et naturels, de variabilité de croissance et de mortalité



## Un investissement « Antifragile » et durable

Risque lié à une filière émergente aux marchés sous-jacents et à la chute du cours du bois

Ce document a été réalisé à des fins d'information et de promotion ; il n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni une sollicitation à la souscription du produit mentionné.

Toutefois, en cas de souscription, l'investisseur doit consulter notre **Note d'Information** afin de prendre connaissance de la clientèle visée, de manière exacte des risques encourus, notamment le risque de perte en capital, ainsi que des coûts et frais.

L'investissement doit s'effectuer en fonction des objectifs d'investissement de l'investisseur, de son horizon de placement et de sa capacité à assumer le risque lié à la transaction. Il est rappelé à l'investisseur que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que celles-ci ne sont pas constantes dans le temps.

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.

La **Note d'Information** concernant le produit mentionné ci-dessus est disponible auprès de ADAE SA ou sur le site [www.treesition.com](http://www.treesition.com).



## Treesition Belgique

ADAE SA

### N° d'entreprise :

BE 0779.871.486

### Adresse Postale :

Rue de la Station 18,  
6470 Sautin, Belgique

## Treesition Suisse

ADAE SA, succ. de Lausanne

### N° d'entreprise :

CHE-397.611.350

### Adresse Postale :

Avenue d'Ouchy 4,  
1006 Lausanne, Suisse